



No de résolution
ou annotation

Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 12 janvier 2021 à 19h00 au bureau municipal.

La rencontre est tenue par téléconférence, en raison de la situation pandémique et des restrictions en vigueur. À laquelle sont présents son Honneur le maire Winston Sunstrum et les conseillers Pat Tallon, Pat Montgomery, Louis Lair, Mariette Sallafranque, Roger Lavoie et Nancy McGuire.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte.

2. **Présence**

Tous présents.

3. **Conflit d'intérêts (le cas échéant)**

Aucun.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

001-21/01

Proposé par le conseiller Lair d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.

Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

002-21/01

Proposé par la conseillère McGuire que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 soit accepté.

Adopté

003-21/01

Proposé par la conseillère Sallafranque que le procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021 tenue le 9 décembre 2020 soit accepté.

Adopté

6. **Questions du public**

Aucune.

7. **Correspondance**

- *Cartes de remerciement des Jeunes de Cœur de Chapeau et de Résidence Meilleur pour les dons en recours de la COVID.*

8. **Sujets pour discussion**

004-21/01

Avis de motion - Règlement sur la Taxation

Un avis de motion est donné par le conseiller Lair et un projet de règlement est présenté pour le Règlement 2021-001 - Règlement concernant



No de résolution
du conseil municipal 01

l'imposition des taux de la taxe foncière et des taxes de services pour l'année 2021 et les conditions de perception de l'impôt.

Adhésions - FOM & ADMQ

Proposé par la conseillère Sallafranque d'approuver les dépenses pour les adhésions annuelles 2021 pour la FOM et l'ADMQ et d'autoriser la DG à assister aux activités de formation 2021.

Adopté à l'unanimité

006-21/01

Centre communautaire Harrington

Proposé par la conseillère McGuire d'approuver la contribution annuelle au centre communautaire de Harrington pour un montant de 1 000 \$.

Adopté à l'unanimité

007-21/01

Complexe sportif du Haut-Pontiac

Proposé par le conseiller Lair d'approuver la contribution annuelle au Complexe sportif du Haut Pontiac pour un montant de 15 000 \$, payable en 2 versements.

Adopté à l'unanimité

008-21/01

Entretien des terrains communautaires

Proposé par la conseillère McGuire d'approuver la contribution annuelle au Complexe sportif pour l'entretien des terrains communautaires sur son site, pour un montant total de 1 500 \$.

Adopté à l'unanimité

009-21/01

Contribution annuelle - Résidence Meilleur

Proposé par la conseillère McGuire d'approuver la contribution annuelle à la Résidence Meilleur du Haut Pontiac, pour un montant de 7 500 \$, soit l'année 4 sur 10, se terminant en 2027.

Adopté à l'unanimité

010-21/01

Abats-poussières – Appel d'offres UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du Code municipal : - permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel; - précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles; - précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est donc proposé par le conseiller Lair et résolu à l'unanimité :

- QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le



No de résolution
ou annotation

contrat est adjugé;

- QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté

011-21/01

Contrat de recyclage - Évolutic

Proposé par la conseillère Sallafrance que cette municipalité renouvelle son contrat avec La Relance-Évolutic pour le transfert de matières recyclables, pour une période de 3 ans, tel que discuté et autorise la Directrice générale à signer toute documentation requise.

Adopté à l'unanimité

012-21/01

Emploi d'été pour étudiants

Proposé par le conseiller Montgomery que cette municipalité approuve la demande de financement du programme fédéral d'été pour 2 (deux) étudiants et d'approuver que la directrice générale signe tous les documents requis.

Adopté

013-21/01

Budget publicitaire du Journal du Pontiac 2021

Proposé par le conseiller Lair d'approuver le budget publicitaire annuel présenté par le Journal du Pontiac pour un montant total de 750 \$, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

014-21/01

Modifications à l'entente de sauvetage d'urgence en milieu isolé

CONSIDÉRANT que 3 services de sécurité incendie de la MRC de Pontiac seront prêts à offrir un service de sauvetage nautique sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pontiac a coordonné la formation en sauvetage nautique pour l'ensemble des SSI sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pontiac désire développer un programme de sauvetage nautique pour l'ensemble de ses municipalités;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pontiac a adopté un protocole local d'intervention en milieu isolé et qu'elle coordonne ce service de sauvetage depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC de Pontiac se sont dotées d'une entente intermunicipale en lien avec ce service;

CONSIDÉRANT que les modalités du programme de sauvetage nautique ressemblent beaucoup ceux d'un sauvetage en milieu isolé;

CONSIDÉRANT qu'il serait préférable que les municipalités signent une entente intermunicipale commune pour assurer un service de qualité et pour standardiser les méthodes de travail lors interventions, et ce, sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a pertinence d'intégrer l'offre de sauvetage nautique à celle du sauvetage en milieu isolé;

DONC, il est proposé par le conseiller Tallon et résolu que la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes accepte les modifications proposées par la MRC de Pontiac à l'entente intermunicipale de sauvetage en milieu isolé pour incorporer le sauvetage nautique à cette dernière.

DE PLUS, le conseil municipal autorise le maire à signer tout document relié à l'entente au nom de la municipalité.

Adopté



No de résolution
015-21/01

9. Approbation des comptes

Proposé par la conseillère Sallafranque que les factures soient payées selon la liste présentée.

Adopté

Certificat de disponibilité de fonds

Je soussigné, Alicia Jones, Directrice générale/Secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour payer les frais selon la liste présentée.

De quoi, ce certificat est donné à Chapeau, le 12 janvier 2021.

Alicia Jones

Directrice générale / Secrétaire-trésorière

10. Questions du public

Aucune.

11. Varia

- *Rapport du chef des pompiers*

Le rapport du chef des pompiers est présenté.

- *Rapport de l'Inspecteur municipal*

Le rapport de l'inspecteur est présenté.

Services paramédics

Préoccupations concernant les temps d'attente pour les services d'ambulance. Le DG se renseignera sur la question.

Services téléphoniques de Bell Canada

Préoccupations concernant le mauvais service des lignes téléphoniques, par Bell Canada, dans plusieurs municipalités locales. Le maire se renseignera sur la question.

016-21/01

Don - Bourse ESSC

Proposé par la conseillère Sallafranque que cette municipalité contribue un montant de 250 \$ à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge pour sa bourse de fin d'études annuelle.

Adopté

017-21/01

Don - Bourse DWKS

Proposé par la conseillère Sallafranque que cette municipalité contribue un montant de 250 \$ à l'école Doctor Wilbert Keon pour sa bourse de fin d'études annuelle.

Adopté

018-21/01

Appel d'offres - Pavage

Proposé par le conseiller Montgomery de procéder à un appel d'offres public pour le pavage requis sur le chemin Culbute.

Adopté



019-21/01

TECQ 2019-2023 – projet #1

- ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Lair et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

020-21/01

Rapport annuel pour l'année 3 - Plan de couverture de sécurité incendie

- ATTENDU QUE le schéma révisé de couverture de risques en incendie est entré en vigueur le 1^{er} Mai 2017;
- ATTENDU QUE la 3^{ème} année du schéma révisé de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac s'est terminé le 30 Avril 2020;
- ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige qu'un rapport d'activité pour l'exercice précédent soit préparé, adopté par résolution et transmis au ministre à chaque année;

Il est proposé par le conseiller Tallon et résolu d'adopter le rapport annuel de l'An 3 du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et de transmettre celui-ci au ministre.

Adopté

12. Huis-clos

021-21/01

Proposé par la conseillère McGuire de poursuivre les discussions à huis clos, à 20h00.

Adopté



No de résolution
ou autorisation 01

Proposé par la conseillère McGuire de reprendre la réunion en cours, à 20h20.

Adopté

023-21/01

Mandat légal 2021

Proposé par le conseiller Lair d'approuver les honoraires pour les services juridiques pour l'année 2021, pour Me Nerio DeCandido, avec le cabinet d'avocats Beaudry-Bertrand, tel que discuté.

Adopté

024-21/01

Poste d'agent de développement communautaire

Proposé par le conseiller Tallon que le poste d'agent de développement communautaire demeure vacant et soit maintenu pour l'employée actuelle en congé, jusqu'en septembre 2021, afin d'être réévalué par le Conseil avant cette date.

Adopté

025-21/01

Services – Pontiac Ouest se Branche

Proposé par le conseiller Montgomery de continuer à contracter les services de Pontiac Ouest se Branche, sur une base horaire au besoin, pour les besoins de développement communautaire tel que discuté.

Adopté

026-21/01

Embauche - Inspecteur municipal

Proposé par la conseillère Sallafranque d'approuver l'embauche de Samuel Danis comme inspecteur municipal, tel que discuté.

Adopté

13. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 2 février 2021 à 19h00 au bureau municipal.

14. Clôture de la réunion

027-21/01

Proposé par le conseiller Lavoie que la séance soit levée à 20h40.

Adopté


Directrice générale / Secrétaire-trésorière


Maire

Je, *Winston Sunstrum*, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.